

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL : AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée Générale ordinaire qui aura lieu **le jeudi 22 juin 2023 à 10h00** au siège de l'IACE rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.
2. Lecture des états financiers et les rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2022.
5. Distribution des dividendes au titre de l'exercice 2022.
6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022.
7. Fixation du montant des jetons de présence.
8. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE

La société NEW BODY LINE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 22 Juin 2023.

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

2^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

Après lecture des états financiers de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2022.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

3^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

4^{ème} résolution : Affectation du résultat 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2022 comme suit :

Libellé	Montant / DT
Résultat de l'exercice	1 135 336.071
Résultat reportés	3 435 640.158
Réserves facultatives 2021	0.000
Total bénéfice à répartir	4 570 976.229
Affectation pour :	
Réserve Légale	0.000
Réserves facultatives	0.000
Reliquat sur le bénéfice 2022 à répartir	4 570 976.229
Dividendes à distribuer soit 0,050 dinars par action	212 520.000
Nouveau report à nouveau	4 358 456.229

Cette résolution mise au vote est adoptée à

5^{ème} résolution : Distribution de dividendes au titre de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,300 Dinars par action constitué comme suit :

- 0,250 DT par prélèvement sur la prime d'émission constituée en 2013 soit un montant de 1062600,000 DT :

Libellé	Montant / DT
Prime d'émission constituée en 2013	1 065 256.044
Dividendes à distribuer soit <u>0,250 dinars par action</u>	1 062 600.000
Reliquat Prime d'émission constituée en 2013	2 656.044

Ces dividendes seront servis sans retenues à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres dépositaire.

- 0,050 DT par prélèvement sur le reliquat sur le bénéfice 2022 soit un montant de 212520,000.

Ces dividendes sont soumis à la retenue à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres dépositaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la date de distribution de ces dividendes **le 20/09/2023.**

Cette résolution mise au vote est adoptée à

6^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

7^{ème} résolution : Fixation du montant de jetons de présences.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de 2 000 DT nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

8^{ème} résolution : Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au Directeur General ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à